



Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur [www.lachapellethouarault.fr](http://www.lachapellethouarault.fr) et sur Facebook / La Chapelle-Thouarault



Salle des Rochers

Maison de la Fontaine



Salle de La Rimaudière

Médiathèque L'empreinte

## ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

### NOUVEAUX NOMS : DÉCOUVREZ LE RÉSULTAT DES VOTES !

Une démarche participative, à travers des groupes de travail et une consultation citoyenne, a permis aux habitants de choisir parmi plusieurs propositions le nouveau nom des équipements.

La salle socioculturelle devient **la Salle des Rochers**.

C'est aussi le nom de la rue parallèle à l'équipement. Ce nom sera à la fois facile à s'approprier par les Capelthouarains et facile à localiser pour les visiteurs. Le nom fait référence à un élément naturel et présente un intérêt historique : un document retrouvé par M. Robert Beaudrier atteste que le lieu s'appelait déjà « Les rochers » en 1809.

La Maison Senior devient **la Maison de la Fontaine**.

Le nom fait référence à une ancienne fontaine (alimentée par le ruisseau de la Fontaine-Launay) qui se trouvait à l'emplacement actuel de la Maison Senior. C'est une référence à la nature et au patrimoine géographique.

Les équipements sportifs deviennent **la Salle des sports de La Rimaudière et le Parc des sports de La Rimaudière**

Ces noms ont été retenus par le groupe de travail : c'est le nom de la rue dans laquelle se trouve l'équipement. Il est donc facile à s'approprier pour les Capelthouarains et facile à trouver par les visiteurs.

La future médiathèque s'appellera **L'empreinte**

Un groupe de travail (composé de citoyens, de bénévoles de la bibliothèque, d'élus, de représentants de l'agence Territoire et du cabinet d'architecte Rhizome) a formulé une trentaine de propositions. Le nom retenu est : «L'empreinte».

La médiathèque, espace de culture, de rencontre et d'échanges sera ouvert à toutes et à tous : en la fréquentant, chacun pourra ainsi y laisser son empreinte.

**Les équipements communaux sont notre bien commun : prenons-en soin !**

## VOIRIE ET CIRCULATION

### ■ ZONE 20

La réglementation de la circulation est modifiée depuis le 18 février 2022 via un arrêté municipal, avec l'institution d'une zone à 20 km/heure sur la portion de la rue du Commerce comprise entre l'intersection avec la rue des Vignes et la rue des Rochers d'une part et l'intersection avec la rue de l'Eglise d'autre parts ainsi que sur la rue de la Chesnaie.

#### C'est quoi une zone 20 ?

Il s'agit d'une zone de rencontre entre piétons, cyclistes et automobilistes. Cela correspond à un intermédiaire entre une zone piétonne et une zone 30.

Elle correspond à une zone apaisée, conçue dans un souci d'améliorer la sécurité des citoyens : le piéton est prioritaire sur tous les véhicules y compris sur la chaussée.

Sa mise en œuvre évite de supprimer deux places de parkings comme l'exige la nouvelle réglementation autour des passages protégés.

**Nous comptons sur vous pour lever le pied et sécuriser le bourg !**

### ■ TRAVAUX SUR LE RÉSEAU POTABLE

Secteur : **La Chesnaie, La Rimaudière, La Vallée, la Ville Archer**

Dans le cadre de l'amélioration du réseau de distribution public d'eau potable, la Collectivité Eau du Bassin Rennais réalisera à partir **du 19 février 2023** et pour une durée de 14 semaines environ des travaux de renouvellement de la conduite publique d'eau potable et des branchements associés. Pendant tout ou partie de la durée des travaux, réalisés en accord avec les Services Techniques de la commune, de Rennes Métropole et conformément à l'arrêté de circulation (affiché sur le chantier), le stationnement et la circulation pourront être modifiés dans votre rue. Un courrier est diffusé aux riverains directement concernés par les travaux durant la phase de préparation.

## PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

### ■ CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2023

– **Projet 8 rue de la Chesnaie** : Déclassement d'une partie de la parcelle communale AA168. Cette parcelle est partiellement engazonnée et longe les bâtiments appartenant déjà tous à Néotoa en charge du projet. Ils sont donc sans utilité pour la circulation publique des véhicules et des piétons. Ils s'avèrent désaffectés de fait, et peuvent être déclassés sans nécessité d'enquête publique préalable.

– **Projet médiathèque** : Attribution des lots "5a" Charpente et bardage bois et le lot "5b" Murs paille et enduits. De ce fait tous les lots sont attribués.

– **Compagnie Art'Comédia** : Renouvellement de la convention de partenariat pour 3 ans (2024 - 2026) et versement d'une subvention annuelle à hauteur de 1500€ par an.

– **Destructions de nids de frelons asiatiques** : la commune prend en charge la destruction de nids de frelons asiatiques sur le domaine public et privé si la procédure suivante est respectée :

- Avant toute intervention d'un professionnel, l'usager prévient la Mairie
- Le service technique communal se déplace pour vérifier, dans la mesure du possible, qu'il s'agit bien de frelons asiatiques
- Le service technique communal fait intervenir un opérateur spécialisé
- La facture sera adressée directement à la Mairie, à son nom

En cas de non-respect de cette procédure, le remboursement de la facture éventuellement acquittée par l'usager ne sera pas effectué par la Mairie.

– **Condition d'attribution des subventions exceptionnelles** pour l'intervention des associations en milieu scolaire :

- 150€ par classe d'élémentaire dans laquelle l'association interviendra (30€ X 5 heures).
- Dans la limite des 5 classes d'élémentaires pour l'année 2023-2024, et sur la base effective des classes participantes.

### ■ CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FÉVRIER 2024

– **Renouvellement de la convention avec l'association l'ETAPE** : Association qui œuvre dans le cadre d'une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi. La convention précise :

- Le tarif horaire : 12€ (11,25€ les années précédentes)
- Le volume de travaux correspondant à une activité de 1060 h (inchangé)

Les missions confiées à l'Etape comprennent l'entretien des espaces verts, des espaces publics, mais aussi la conception et la réalisation de petit patrimoine communal.

– **Coordination Maison de la Fontaine** : Création d'un poste de coordinateur financé par le Conseil Départemental 35 pour la période de 2024 à 2027. Un projet de contrat est en cours d'élaboration.

### – Subvention exceptionnelle à Tabitha Solidarité

À la suite de la réforme ayant supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales, les résidences secondaires restent assujetties à cette taxe. Il s'avère que les logements situés 8 rue du Commerce et 8 rue de La Chesnaie, gérés par la Commune et mis à disposition de l'association Tabitha Solidarité par un bail précaire pour l'hébergement de migrants, sont considérés par l'administration fiscale comme des résidences secondaires. Cette nouvelle taxe grève lourdement le budget de Tabitha Solidarité. Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1000€ à Tabitha Solidarité, soit 50% de la somme due par l'association au titre de la taxe d'habitation «résidences secondaires» sur la commune.

Une solution réglementaire est espérée pour les années suivantes.

## VIE COMMUNALE

### ■ PLANTATION

La Chapelle-Thouarault s'engage à planter des arbres et à favoriser la biodiversité sur la commune ! Une parcelle communale, sur la route de Cintré a été retenue. Elle se situe non loin du verger communal. Un premier chantier participatif de plantation de 200 arbres vous est proposé au lieu-dit la Basse Vallée. Il vient en complément d'une haie fraîchement plantée dans le cadre du programme Breizh Bocage 2. A terme, la parcelle sera gérée en fauche tardive pour favoriser la diversité du monde vivant. Ce chantier est ouvert à tous et l'école est également associée au projet. La plantation s'étalera sur deux dates si la météo le permet :

- Le jeudi 15 février : premières plantations par les enfants de l'école primaire Roger Beaulieu,
- Le samedi 17 février 2024 : ouverte aux habitants.

### ■ COMPTAGE DES CHAUVES-SOURIS

L'association Bretagne Vivante est passée dans nos bâtiments publics recenser les sites accueillant des chauves-souris. Elle souhaite connaître les autres sites, privés, dans lesquels des chauves-souris nichent que ce soit en continu ou temporairement, par exemple pour hibernation.

Si vous en observez, merci de contacter la mairie (par mail ou au téléphone) ou Daniel Lebois (conseiller municipal au téléphone : 06 31 86 04 44 - daniel.lebois@orange.fr) afin de centraliser vos observations et vos coordonnées.

### Après-midi « Nettoyons la nature »

**RDV lundi 26 février à 14h00**

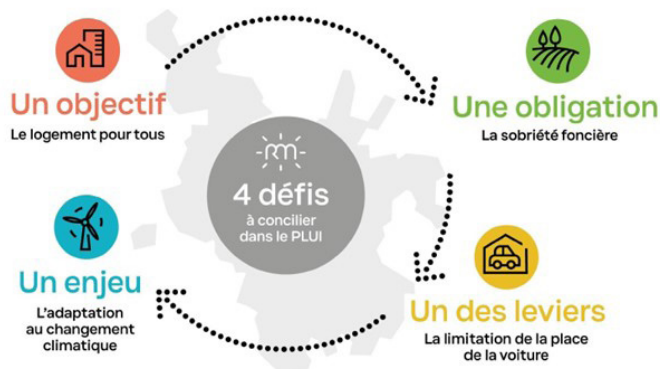
Parking de la salle des rochers pour une balade sous le thème de « Nettoyons la nature »

Initiative du centre des loisirs et de l'Espace jeune. Ils vous attendent nombreux.

## RENNES MÉTROPOLE

### ■ PLUI : MODIFICATION N°2

Le premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole a été approuvé le 19 décembre 2019. Il définit le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire métropolitain à l'horizon 2035. Chaque commune participe à sa mise en œuvre par le biais de son projet urbain d'échelle communale. Cette modification n°2 concerne les 43 communes de la métropole. Certains ajustements portent sur l'ensemble des communes et d'autres sont spécifiques à chaque commune. Des défis majeurs ont été identifiés, qui viennent couvrir une large partie de ces évolutions à savoir :



Cette procédure d'adaptation du PLUi fait l'objet d'une consultation du public en deux temps :

- ♦ La présente concertation préalable du public, qui présente la localisation et les objectifs des évolutions proposées,
- ♦ Puis l'enquête publique, à l'automne 2024, qui proposera les dispositions réglementaires nécessaires à la réalisation de chaque projet.

Deux réunions publiques sont prévues :

- ♦ **13 février à 20h à Bruz**
- ♦ **17 février à 9h30 à Rennes**

Détail et inscription sur le site : [fabriquecitoyenne.fr](http://fabriquecitoyenne.fr)

## ACTIONS CULTURELLES

### ■ UNE NOUVELLE EXPO PHOTO !

« Un monde parallèle » du 1er Février au 15 mars 2024 – Salle du Conseil.

« La série de photographies présentée est une sélection onirique en noir et blanc, qui invite à la contemplation. La pluie vient sublimer les décors et apporte un nouveau point de vue éphémère. Comme l'ouverture d'une porte vers un monde parallèle, qui n'existerait que le temps d'un instant, le temps d'une averse, qui apporte de la poésie à notre univers. ». Exposition en partenariat avec l'association ART2Rennes

### ■ SOUVENIRS À GOÛTER EN MUSIQUE

Vendredi **15 mars 14h30 à la Salle du Conseil**. Venez écouter les souvenirs que les uns et les autres, seniors ou enfant ont écrits. Ils seront lus ou racontés, mis en musique avec **Art'comedia** et savourés autour d'un goûter partagé.

### ■ SORTEZ EN BUS !

La prochaine soirée " Sortez en bus " est prévue mardi 20 février à 20h. Soirée théâtre au TNB : « Le ciel de Nantes ».

A partir de 15 ans, durée : 2h15.

Tarif plein : 20 €. Tarif réduit : 15 € (demandeur d'emploi et - de 30 ans). Tarif sortir ! : 5 €. Pour les détenteurs de la carte TNB, tarifs sur le site du TNB.

Inscription auprès de la spectatrice-relais sylviane. [jamet@gmail.com](mailto:jamet@gmail.com).

## VIE ASSOCIATIVE

### ■ LES BAGOULS DE RETOUR !

Le crime parfait est-il possible ? Auteur de pièces comiques et victime d'un maître chanteur, c'est ce qu'Antoine Brisebard espère.

Saura-t-il déjouer les soupçons de l'inspecteur Ducros, rebondir après chaque obstacle et trouver la parade aux multiples gaffes de son entourage? Vous le saurez en venant assister à l'une des représentations de la comédie de Claude Magnier M. Jo que jouera la troupe théâtrale les Bagouls à **partir du 2 mars 2024** à la salle socioculturelle les Rochers.

Réservations à partir du 12 février au 06 69 20 40 71 (11h30 à 14h - 18h à 20h30).

Date des représentations :

- ♦ Vendredi 8, 15, 22 mars 2024 à 21h
- ♦ Samedi 2, 9, 16, 23 mars 2024 à 21h
- ♦ Dimanche 3, 10, 17 mars 2024 à 15h

Tarif : 6€ ; moins de 12 ans : 3€

Plus d'infos sur [www.lesbagouls.fr](http://www.lesbagouls.fr)

### ■ VOTRE POTAGER AUX JARDINS FAMILIAUX !

Futurs jardiniers, des terrains de 50 ou 100m2 sont disponibles aux jardins familiaux de La Chouap'Verte, à la Bodinais au nord de notre bourg. Vous pouvez dès ce début d'année préparer votre terrain pour vos récoltes d'été ! Débutants, vous profiterez des conseils des habitués. Expérimentés, vous y trouverez aussi votre compte grâce au matériel et aux propositions diverses (fumier, plants, compost, ...) dans une ambiance conviviale !

Plus d'informations : [lachouapverte35590@gmail.com](mailto:lachouapverte35590@gmail.com), 06 18 78 95 58.

### ■ REPAIR CAFÉ - INITIATIVE PORTÉE PAR ASSPICC

Ne jetez pas, venez réparer et apprendre à réparer vos objets : Petit électroménager, électroportatif, jeu, hifi, numérique, vélo, couture, ...

RDV à la salle du Haut-Village :

- ♦ Le 1er jeudi du mois de 19h à 21h
- ♦ Le 1er samedi du mois de 10h à 12h

Rejoignez les bénévoles pour accueillir, réparer, s'initier, même de façon occasionnelle.

Contacts : 07 49 29 99 47 - [repair.cafe.lct35@gmail.com](mailto:repair.cafe.lct35@gmail.com)



## AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Le Zéro phyto nécessitant à un entretien accru et parfois insuffisant, nous avons commencé à expérimenter la végétalisation de notre cimetière, sur certaines allées et dans les inter-tombes.

Plus vert, plus fleuri, plus propice au recueillement et plus favorable à la biodiversité, tel est l'objectif du **réaménagement paysager du cimetière**.

Il s'agit de ne plus voir l'herbe ou le végétal du cimetière comme un élément indésirable mais comme un élément participant à la qualité du lieu, facilitant le travail d'entretien et en lien avec le paysage environnant. La plante vivace *Herniaria glabra*, piétinable et résistante aux aléas de la météo, tapissera dorénavant certains espaces.

Par ailleurs, il est prévu d'agrandir le columbarium qui arrive au maximum de sa capacité d'accueil. Une trentaine de places supplémentaires seront ainsi créées.



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Concernés par l'écologie et le développement durable ? Envie de contribuer localement par des actions concrètes ?

Venez rejoindre le nouveau groupe de travail proposé par les élus.

Les thèmes abordés concerneront l'énergie, la mobilité, la construction, la sensibilisation et la biodiversité. Chacun pourra faire des propositions afin d'agir ensemble localement avec pour but de préserver notre environnement.

Une première réunion aura lieu le **jeudi 22 février à 20h** à la mairie, ouverte à tous quel que soit votre âge.

Contact : Daniel – 06 31 86 04 44 / [daniel.lebois@orange.fr](mailto:daniel.lebois@orange.fr)

## ETAT CIVIL

### Naissances

AHAMADI Léiann : 17/11/2023

VEZIE Ambre : 23/11/2023

BUSSEREAU Maëlle : 30/11/2023

LEUILLY NGUYEN Rayan : 25/12/2023

TERTRAIS GARRIGUE Eden : 25/01/2024

### Décès

FOURNIER née LEGAULT Bernadette : 18/12/2023

PIOT Pierrette : 01/01/2024

DUVAL Maurice : 04/01/2024

THOMAS née NORMAND Maria : 07/01/2024

DIAL Victor : 18/01/2024

## PRATIQUE

*Certains objets perdus sont déposés en mairie. N'hésitez pas à venir les réclamer.*

### ■ HORAIRES MAIRIE

Lundi : 14h - 18h / Mardi : 14h - 17h / Mercredi : 9h - 12h

Jeudi : 9h - 12h / Vendredi : 9h - 12h & 14h - 17h

### ■ PERMANENCES ÉLUS

**Régine Armand**, maire.

Le lundi 17h-18h

**Myriem Tréhin**, 1ère adjointe aux finances, affaires scolaires et périscolaires, jeunesse et communication. Sur rendez-vous.

**Patrick Morre**, 2e adjoint au cadre de vie, aux relations avec les associations, aux questions agricoles et à la voirie. Sur rendez-vous.

**Christiane Bouquet**, 3ème adjointe à la culture et aux affaires sociales.

Le lundi 17h-18h et sur rendez-vous.

**Jean Magand**, 4e adjoint urbanisme, projets d'aménagement, développement durable, patrimoine bâti communal et projets d'équipement. Sur rendez-vous.

### ■ NUMÉROS D'URGENCE

**Gendarmerie : 17 / Pompiers : 18 / Samu / 15**

**Voirie** : [metropole.rennes.fr/signalementvoirie](http://metropole.rennes.fr/signalementvoirie)

**Dépannage Enedis** : 09 726 750 35

-----



Directrice de la publication : Régine Armand

Mise en page & impression : Service communication de la commune

**Date limite pour l'envoi des articles pour le prochain numéro est le 15 mars 2024 à l'adresse : [communication@lachapellethouarault.fr](mailto:communication@lachapellethouarault.fr)**